

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 avril 2018 à 18 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 4 Absents : 2 Votants : 5
Procuration : 1
Date de convocation : 6 avril 2018

Présents : Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ
- Nicole ROCHE

Absent excusé : Jean BIJASSON
Procuration : de Jean BIJASSON à Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

Secrétaire de séance : Annie BORDAS

1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 16.03.2018

Le compte-rendu de la réunion du 16 mars 2018 ayant été adressé par mail à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté par 5 voix (Mme Girard Gilberte, absente lors de la séance du 16.03.2018, s'abstenant).

2) Conventions (Ste Marie de Cuines – Emprunt Centre équestre // St Colomban des Villards – Emprunt Engins)

Madame le Maire indique aux conseillers avoir inscrit, au budget 2018, un montant de 139 700.00 € en investissement au chapitre 204 intitulé 204/22 et un montant de 52 500.00 au chapitre 65 intitulé 65/73. Ces sommes correspondent aux arriérés que la commune doit verser sur les années 2014/2015/2016/2017 et année 2018, en "subvention de solidarité" pour la part des 3 emprunts de la Communauté de Communes de la Vallée du Glandon contractés après 2008, à savoir :

- pour le centre équestre : 500 000.00 €
- pour le centre équestre : 101 100.00 €
- pour les engins et matériel : 350 000.00 €

et actuellement réglés par Ste Marie de Cuines et St Colomban des Villards. Afin de régler cette question des sommes dues sur les emprunts (le montant des arriérés créant une situation malsaine, tant entre les communes qu'entre les personnes non élues amenées à lire le budget communal : population mais aussi percepteur et organismes bancaires), la signature des conventions est urgente.

Convention Ste Marie de Cuines – Emprunt Centre Equestre

La convention a pour objet de fixer l'implication financière des communes de Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards dans le remboursement de l'emprunt contracté par la Communauté de Communes de la Vallée du Glandon, pour la construction du Centre Equestre, et transféré à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines.

Le conseil municipal fait part de son hostilité, en l'état actuel, à assurer une part de fonctionnement sur le budget communal, tel qu'écrit dans la convention initiale portant sur le centre équestre, et décide de participer solidairement au paiement du tiers des annuités d'emprunts contractés pour cette construction, confirmant sa position du 7 mai 2015 (délibération 2015/210)

Convention St Colomban des Villards – Emprunt Engins

La convention a pour objet de fixer l'implication financière des communes de Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards dans le remboursement de l'emprunt contracté par la Communauté de Communes de la Vallée du Glandon, pour l'achat d'engins et de matériel, et transféré à la commune de Saint-Colomban-des-Villards.

Le conseil confirme sa position du 7 mai 2015 énoncée dans la délibération 2015/210, à savoir la participation au prorata des investissements réalisés dans chaque commune de l'ex CCVG (soit 11,66 % pour St Alban des Villards) pour les autres emprunts, dont celui des engins.

3) Convention Matériel de déneigement – St Colomban des Villards

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de finaliser la convention avec la commune de St Colomban des Villards afin de définir la participation de St Alban des Villards aux dépenses d'entretien du matériel de déneigement prises en charge par la commune de St Colomban des Villards depuis le 1^{er} avril 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention pour la répartition des dépenses d'entretien du matériel de déneigement, répartition liée à la répartition de la fiscalité et des charges définie grâce au chiffrage réel ou à des clés de répartition, notamment celle du 1/3 St Alban des Villards – 2/3 St Colomban des Villards pour l'écrêtement de la Taxe Professionnelle sur la base de l'année fiscale 2007, et celle du 25 % St Alban des Villards – 75 % St Colomban des Villards pour les frais de voirie.

4) Vote des taux d'imposition 2018

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition communaux inchangés depuis 2007 soit :

Taxe Habitation = 0,42 % Taxe Foncière = 36,88 % Taxe Foncier Non Bâti = 4,20 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le maintien des taux d'imposition pour 2018 par 6 voix

5) Vote des comptes de gestion (Commune – Commerce – Chaufferie Bois - C.C.A.S.)

6) Vote des comptes administratifs (Commune – Commerce – Chaufferie Bois - C.C.A.S.)

Budget principal Commune :

Madame le Maire présente les Comptes Administratifs 2017 et fait constater la concordance entre les chiffres des Comptes de Gestion (du percepteur) et ceux des Comptes Administratifs du budget principal de la commune.

Résultat à la clôture de l'exercice 2016 :	Investissement	- 243 671.03 €
	Fonctionnement	848 364.29 €
Affectation de résultat 2016 :	Investissement	359 447.10 €
	Fonctionnement	488 917.19 €
	Total	848 364.29 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	Investissement	90 924.51 €
	Fonctionnement	317 433.93 €
Restes à Réaliser :		16 180.00 €
Résultats cumulés :	Investissement	- 152 746.52 €
		(= - 243 671.03 + 90 924.51 €)
	Fonctionnement	806 351.12 €
		(= 317 433.93 € + 488 917.19 €)

Madame le Maire prenant part au vote, le conseil municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal

VOTE : 6 pour

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif du budget principal

VOTE : 5 pour

Budgets annexes : Chaufferie – Commerce – C.C.A.S.

Madame le Maire présente les Comptes Administratifs 2017 et fait constater la concordance entre les chiffres des Comptes de Gestion (du percepteur) et ceux des Comptes Administratifs des budgets annexes.

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Chaufferie	43 982.65 €	45 886.71 €	32 764.04 €	492.80 €
Commerce	10 520.13 €	7 668.76 €	7 627.88 €	14 033.69 €
C.C.A.S.	4 954.02 €	5 701.64 €	-----	-----

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de Madame Le Maire et des comptes de gestion du receveur, le conseil municipal,

APPROUVE les comptes de gestion des budgets annexes (Madame le Maire prenant part au vote)

VOTE - Chaufferie au bois : 6 pour // VOTE - Commerce multiservices : 6 pour

VOTE – C.C.A.S. : 4 pour

APPROUVE les comptes administratifs des budgets annexes (Madame le Maire ne prenant pas part au vote et quittant la salle),

VOTE - Chaufferie au bois : 5 pour // VOTE - Commerce multiservices : 5 pour

VOTE – C.C.A.S. : 3 pour

7) Affectation des résultats (Commune - Chaufferie – Commerce – C.C.A.S.)

Budget Commune : le résultat de l'exercice 2016 était de 848 364.29 € en section de fonctionnement (460 364.85 € reports de l'exercice 2015 + 387 999.44 € réalisations de l'exercice 2016). Le résultat a été ainsi réparti ainsi : 243 671.03 € pour combler le déficit d'investissement / 115 776.07 € pour les restes à réaliser / 488 917.19 € à reporter en section de fonctionnement.

90 924.51 € résultat 2017 // 317 433.93 € en excédent de fonctionnement

Résultats de clôture de 2017 = - 152 746.52 € en investissement et 806 351.12 € en fonctionnement
La somme à affecter au budget 2018 est de 806 351.12 €. Il est proposé d'affecter en investissement la somme de 468 926.52 € (couverture du déficit : 152 746.52 € / Restes à réaliser : 16 180.00 € / Investissements 2018 : 300 000.00 €) et en fonctionnement la somme de 337 424.60 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE REPORTER :

- la somme de 468 926.52 € en investissement (réserves R 1068)
- la somme de 337 424.60 € en report de fonctionnement

Budget Chaufferie au bois : le résultat de l'exercice 2017 est de - 1 904.06 € en section d'exploitation. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à 5 209.62 €. La somme à affecter en excédent de fonctionnement 2017 est de 3 305.56 €, à reporter en recettes d'investissement 2018.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE REPORTER :

- la somme de 3 305.56 € en investissement

Budget Commerce Multiservices : le résultat de l'exercice 2017 est de 2 857.37 € en section d'exploitation. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à - 1 825.25 €. La somme à affecter en excédent de fonctionnement 2017 est de 1 026.12 €, à reporter en recettes d'investissement 2018.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE REPORTER :

- la somme de 1 026.12 € en investissement

Budget C.C.A.S. : pas de budget d'investissement. Le solde positif de 119.86 € est reporté sur le budget 2018

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE REPORTER :

- la somme de 119.86 € en fonctionnement

8) Vote des budgets primitifs (Commune – Commerce - Chaufferie –C.C.A.S.)

• Budget primitif principal

Madame Nicole Roche présente dans le détail le budget primitif principal 2018 qui se compose :

A) de dépenses prévisionnelles de fonctionnement qui servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien, dont :

- 248 550,00 € de charges à caractère général dont :
 - 15 125.00 € budgétisés pour les fournitures non stockables
 - 30 000.00 € budgétisés pour le déneigement
 - 3 000.00 € budgétisés pour l'entretien des terrains
 - 6 500.00 € budgétisés pour l'entretien de bâtiments – contrats vérification extincteurs, installations électriques, installations diverses ...
 - 87 100.00 € budgétisés pour la voirie (route du Mollard, chemin sous la mairie ...)
 - 8 000.00 € pour l'entretien des bois et forêts
 - 25 0000.00 € pour le remboursement des frais

Rentrent aussi dans ce chapitre fournitures diverses, carburant, téléphonie, frais postaux, assurances, entretien du matériel roulant, abonnements divers, nettoyage des locaux, taxes...

- 115 650 € de charges de personnel (salaires et charges) avec deux agents à temps plein et un emploi saisonnier du 15 juin au 31 août, au 6411 et au 6413.
- 153 175.77 € d'autres charges de gestion courante, dont :
 - 13 860.00 € budgétisés pour les indemnités et charges des élus
 - 7 542.97 € budgétisés pour le service incendie -SDIS –
 - 25 500.00 € budgétisés pour la contribution aux organismes –SIVAV – SAEEM...
 - 99 032.80 € budgétisés pour les subventions de fonctionnement (commerce, chaufferie et C.C.A.S.) ainsi que pour les intérêts versés pour le remboursement des emprunts à St Colomban et Ste Marie
 - 6 000.00 € budgétisés pour les subventions aux organismes de droit privé (toutes les subventions aux associations)

B) de recettes prévisionnelles de fonctionnement

- ventes d'eau (12 500.00 €),
- autres produits divers (25 222.00 € : location de la source du Pied des Voutes)
- impôts locaux (115 605.00 €),
- attribution de compensation versée par la 4C (somme de 417 205.00 € votée à l'unanimité)
- revenus des immeubles (16 400.00 €),
- autres produits financiers (Forces du Bacheux) pour 23 000.00 €
- reversement volontaire de 2 500.00 €, par Madame le Maire, de son indemnité de fonction, obligatoirement portée au plafond de son montant depuis le 01/01/2016,
- autres produits exceptionnels pour 2 500.00 €

C) de dépenses prévisionnelles d'investissement qui comportent :

- 40 000.00 € budgétisés pour des dépenses imprévues d'investissement
- 44 059.16 € budgétisés pour les remboursements d'emprunts (remboursement du capital des emprunts de la commune)
- 18 953.05 € budgétisés pour des immobilisations incorporelles : frais d'études pour les travaux de la mairie et les travaux du Bessay (déjà réglés au 203 les années antérieures)

- 139 700.00 € budgétisés pour le capital des emprunts (ex CCVG) à rembourser à St Colomban et à Ste Marie de Cuines
- 5 000.00 € pour les cartes de randonnées sur panneaux, les panneaux de signalisation...
- 70 100.00 € budgétisés pour des immobilisations corporelles : 10 500.00 € pour les terrains de voirie, 37 800.00 € pour les bâtiments publics, réseaux et installations de voirie, 20 000.00 € pour les installations de voirie
- 637 256.83 € budgétisés (immobilisations en cours) pour 80 % du montant total du coût du chantier de réhabilitation du bâtiment mairie – gîtes

D) **de recettes d'investissement :**

- FCTVA (fonds de compensation TVA) sur travaux de 2016, soit 15 319.66 €,
- affectation obligatoire du résultat de l'exercice 2017 compensant le solde du déficit d'investissement de l'année
 - virement de la section de fonctionnement : 473 412.90 €
 - excédent de fonctionnement : 468 926.52 €
- subventions d'équipement non transférables : 74 238.28 €
- emprunts : 220 000.00 €

Le tableau de synthèse du budget primitif 2018 s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 103 571.60 €	1 103 571.60 €
Investissement	1 120 009.16 €	1 288 404.22 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif principal

VOTE : 6 pour

Concernant l'emprunt, délibération autorise le maire à réaliser tout prêt d'un montant maximum de 220 000.00 € dans les meilleures conditions financières possibles

Mme Nicole Roche détaille :

- **Budget primitif Commerce Multiservices**

En dépenses de fonctionnement, le report de l'excédent antérieur se monte à 1 026.12 €. Les charges à caractère général, d'un montant de 1 000.00 € couvrent les frais pour la maintenance et les biens mobiliers.

En recettes de fonctionnement : subvention d'exploitation de 3 489.18 €, redevances et loyers du Triadou pour 2 000.00 €

En dépenses d'investissement : 19 500.00 € sont prévus pour des dépenses d'équipement

Le tableau de synthèse du budget primitif Commerce Multiservices s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 627.84 €	8 627.84 €
Investissement	22 112.54 €	62 764.33 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du Commerce Multiservices

VOTE : 6 pour

- **Budget primitif Chaufferie Bois**

Les dépenses de fonctionnement concernant les charges à caractère général pour un montant de 20 960.00 € : achat de bois pour la chaufferie pour années à venir (stock bois plaquettes), entretien chaudière bois et chaudière fuel, ramonage des conduits, fuel...

Les dépenses d'investissement : 50 000.00 € pour des dépenses d'équipement

Les recettes de fonctionnement : vente de produits finis (factures chauffage à hauteur de 13 400 €), subvention d'exploitation (de la commune à la chaufferie pour couvrir les opérations d'amortissement), reversée en recettes d'investissement, sont d'un montant de 37 518.48 €.

Le tableau de synthèse du budget primitif Chaufferie Bois s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	54 224.04 €	54 224.04 €
Investissement	50 000.00 €	137 459.54 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de la Chaufferie Bois

VOTE : 6 pour

- **Budget primitif CCAS**

Les dépenses au chapitre 011 se montent à 5 785.00 €. Participation de la commune 5 525.14 €

Les recettes 2018 proviennent de la commune et de quelques dons.

Le tableau de synthèse du budget primitif CCAS s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 785.00 €	5 785.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du C.C.A.S (lors d'une prochaine réunion, le C.C.A.S. décidera de la répartition de ce montant à l'intérieur du chapitre 11 – charges à caractère général)

VOTE : 6 pour

9) **Loyer de l'appartement occupé par M. Vanini**

La révision du loyer de l'appartement occupé par M. Vanini (qui s'élève à 335.00 € mensuel répartis pour 295.00 € de location et 40.00 € de charges) doit être réalisée. Madame le Maire propose de ne pas bouger ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE le maintien du prix du loyer de l'appartement occupé par M. Vanini.

10) Procédure de péril ordinaire à mettre en œuvre

Les indivisaires ont été alertés de l'état de leur bâtiment, situé en bordure du chemin communal menant au Mollard. Les réponses apportées par les indivisaires n'amènent pas de solution, n'évoquant pas de travaux permettant de prévenir tout danger. Il est décidé de poursuivre une démarche d'expertise pouvant se conclure par un arrêté de péril ordonnant aux indivisaires les travaux à effectuer.

11) Subventions aux associations

L'association Espace Belledonne a relancé la commune pour que celle-ci participe, le 30 juin (soir de la Fête du Col) à l'organisation de l'édition 2018 de « Veillées en Belledonne » sur le thème « Quelle alimentation en Maurienne et en Belledonne ? » Le repas serait un buffet froid avec formule prix coûtant. La participation financière demandée aux 2 communes des Villards est d'environ 360.00 € soit 180.00 € pour St Alban. La manifestation est prévue près du barrage de Grand'Maison.

12) Information sur la procédure de déclassement de chemins

Le conseil municipal, unanime, a précédemment donné un avis favorable à la demande de déclassement d'une portion de chemin rural section G, actuellement propriété de la commune, constatant sa désaffectation et ne satisfaisant plus à l'intérêt général. Monsieur Hovelaque Gérard, demeurant à St Pancrace (73300) est désigné commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera la première quinzaine de juillet, soit du 2 au 16 juillet 2018 inclus.

13) Questions diverses

Recrutement du saisonnier. Le poste, à pourvoir du 15 juin au 31 août 2018, est destiné à être pérennisé à compter du 1^{er} septembre sur le poste laissé vacant par l'agent technique titulaire. Afin de donner la plus grande visibilité possible à cette offre d'emploi, elle sera affichée sur les panneaux de la commune, paraîtra dans le journal la Maurienne (éditions des 12 et 19 avril) et sur le site de la Fonction Publique Territoriale. L'assistance de l'agence AGATE est demandée pour l'étude des candidatures et une présence lors des entretiens de recrutement qui se tiendront le 3 mai prochain.

Réhabilitation Mairie – Gîtes. La réunion pour la signature des marchés est fixée au jeudi 12 avril 2018, à 9 h 30 en mairie.

Commission adressage : Vincent Darves-Blanc, qui a travaillé le dossier lors de son stage en mairie, s'est porté volontaire pour intégrer la commission.

Bibliothèque : Avec le départ annoncé des bénévoles de la bibliothèque, il est primordial de trouver une solution rapide (nouveaux bénévoles ou personnel salarié) afin d'éviter toute fermeture de la structure.

La séance est levée à 20 h 25